

Puy l'Evêque, le 3 janvier 2023

Objet : Information relative au règlement d'attribution des subventions à caractères culturels

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble souhaite soutenir l'action culturelle sur son territoire dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée.

Ce souhait repose sur la volonté forte des élus d'établir un partenariat avec les associations et structures culturelles du territoire et de soutenir celles dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général, en cohérence avec la politique communautaire mise en œuvre. Ce soutien peut se concrétiser sous formes de subventions directes (aides financières) et indirectes (prêts de matériels et de salles).

Le Conseil Communautaire a voté, en décembre 2022, un règlement relatif à l'attribution des subventions culturelles.

Afin de porter ce règlement à la connaissance de toutes et tous, il a été décidé d'envoyer ce document à l'ensemble des mairies du territoire communautaire.

Ainsi, vous trouverez, ci-joint, le règlement relatif aux subventions culturelles de la CCVLV, pour qu'il soit diffusé par votre intermédiaire, aux associations et habitants de votre commune.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter, Magalie Gauthier, coordinatrice culturelle de la CCVLV, à l'adresse électronique m.gauthier@ccvly.fr

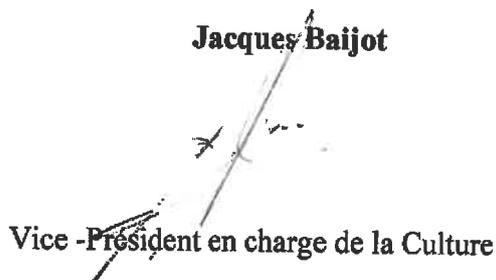
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Serge Bladinières



Président de la Communauté de Communes
de la Vallée du Lot et du Vignoble

Jacques Baijot



Vice -Président en charge de la Culture